

DE_2025_002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le dix février deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 04 février 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Lucile FREVILLE, Elodie ROLLAND, Romain NOYEZ

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Chantal GUEGUEN

Étaient excusés : Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Grégory DUPA

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

SDEEG - Adhésion des nouvelles communes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu les délibérations des communes de Jugazan, La Réole, Le Tuzan, Bassanne, Saint-Sulpice-de-Pommiers, Blesignac, Floirac, Blaignac, Brouqueyran, Camiac-et-Saint-Denis, Cours-de-Monsegur, Cours-les-Bains, Etauliers, Frontenac, Gans, Noaillac, Pujols, Sainte-Radegonde, Savignac, Sigalens et Sillas par lesquelles elles ont demandé leur adhésion au Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde et le transfert d'une compétence exercée par le Syndicat ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 17 décembre 2024 ;

Vu la modification faite par le SDEEG de la volonté desdites Communes de devenir membre du Syndicat,

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du CGCT, le périmètre d'un l'établissement public de coopération intercommunale peut être étendu par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Cette extension est subordonnée à l'accord du Conseil municipal de chaque commune membre de l'EPCI dans un délai de trois mois à compter de la notification visée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'adhésion des communes précitées au SDEEG et l'extension du périmètre du Syndicat.

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Maire
Alexandre PIERRARD

